

Motion N° : 1113

**Subventions aux établissements privés :
Assurer le contrôle de la bonne utilisation des fonds publics**

Lors de la séance du Parlement du 17 décembre 2014, les élus ont fait un geste en faveur des écoles privées en renonçant en deuxième lecture à la réduction proposée dans le cadre du plan Optima des subventions allouées à ces établissements.

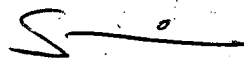
Quelques semaines plus tard, le Conseil d'administration du Collège Saint-Charles à Porrentruy annonçait le licenciement immédiat de son recteur en pleine année scolaire pour des motifs restant obscurs. En effet, selon la lettre envoyée aux collaborateurs et collaboratrices de l'établissement par le Conseil d'administration, le directeur est congratulé pour ses 24 années d'enseignement de grande qualité et pour ses 5 ans en tant que directeur avisé et très investi dans sa mission, mais néanmoins remercié (au sens de congédier !) malgré ces états de service. Cette mise à pied est très probablement accompagnée d'une prime de départ importante qui n'est pas contestée en tant que telle mais gagnerait à s'investir autrement en cette période économique difficile que traversent de tels établissements.

Est-il logique que l'Etat, généreux subventionnaire de ces établissements, ne soit pas représenté dans leurs conseils d'administration pour contrôler la bonne utilisation des fonds publics ?

Nous demandons dès lors que l'Etat fasse une proposition de modification de la Loi sur les subventions introduisant une limite financière du montant de la subvention à partir de laquelle un représentant de l'Etat doit impérativement siéger au sein du conseil d'administration pour y faire entendre la voix du bailleur de fonds publics.

Delémont, le 25 février 2015

Au nom du : PLR. Les libéraux radicaux Jura



L'auteur : Serge Caillet

